

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2093

8 septembre 2011

### SOMMAIRE

Alchemy Holding S.à r.l. ....	100442	International Services Luxembourg (Inse- lux) S.à r.l. ....	100455
Australian Aggregation Investments Sàrl .....	100442	International Services Luxembourg (Inse- lux) S.à r.l. ....	100451
Beka Group SPF S.A. ....	100451	International Trading and Services Com- pany S.A. ....	100456
Bengary S.A. ....	100441	Investec Global Strategy Fund .....	100446
Cordatus Credit Partners S.à.r.l. ....	100449	Investissements Minéraux et Financiers .....	100456
Ebony Holding S.à r.l. ....	100418	Invictus Consulting S.à r.l. ....	100452
Elixia Holding S.à r.l. ....	100418	ISIWIS Research S.à r.l. ....	100456
FlexSpace S.à r.l. ....	100449	Isiwis S.à r.l. ....	100462
Ginlo S.A. ....	100439	Jans-1 S.à r.l. ....	100463
Global Systems S.A. ....	100440	J.M.O. Consultancy BV S.à r.l. ....	100462
Golf and Real Estate S.A. ....	100441	Jo Collections S.à r.l. ....	100463
Griffin Development S.à r.l. ....	100441	Kaalk Production S.à r.l. ....	100463
Griffin High Street S.à r.l. ....	100442	Karmi Invest S.A. ....	100463
Griffin Metropolitan S.à r.l. ....	100442	Leggett & Platt Canada Co., Luxembourg Branch .....	100464
GS Immo Sàrl .....	100443	LSF4 Mega Investments II S.à.r.l. ....	100464
H2O AM Holding SA .....	100444	LSF5 Giga Holdings S.à r.l. ....	100464
Hamon Absolute Return Fund .....	100444	LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. .....	100464
Hamon Absolute Return Fund .....	100444	Luxembourg Liquidation Co II S.à.r.l. ...	100463
Hao Investment S.A. ....	100445	Maxam Holdings S.à r.l. ....	100437
H.I.G. Europe - France I S.à r.l. ....	100443	McKey Luxembourg Holdings APMEA S.à r.l. ....	100457
H.I.G. Europe - Witex S.à r.l. ....	100443	Monsanto Treasury Services .....	100464
Horizon Holdings S.à r.l. ....	100443	NAGEV Benelux S.A. ....	100449
Hydinvest S.A. ....	100446	OIRP Investment 1 S.à r.l. ....	100447
Ilpa Luxembourg S.A. ....	100447	PET Packaging S.à r.l. ....	100444
Ilpa Luxembourg S.A. ....	100446	Pets Angels Luxembourg A.s.b.l. ....	100452
Immo for life .....	100446	R.A.L. HOLDING, Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) .....	100456
Immo Magtib Sàrl .....	100447	Vulca'Lux S.à r.l. ....	100447
Immomit .....	100448		
Incos Investments S.A. ....	100448		
Infante S.A. ....	100456		
Infante S.A. ....	100448		
Infodata S.à r.l. ....	100448		
Intelectia Capital Luxembourg, S. à r.l. .	100452		
Interlab S.A. ....	100461		
International Century Corporation S.A., SPF .....	100452		

**Elixia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi,  
(anc. Ebony Holding S.à r.l.).**

**Capital social: NOK 7.997.450,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 160.877.

In the year two thousand and eleven, on the seventh of June.

before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Altor Fund III GP Limited, a company duly incorporated and organised under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under the number 84811, having its registered address at 11-15 Seaton Place, St Helier Jersey, The Channel Islands, in its capacity as general partner of Altor Fund III (No. 1) Limited Partnership and Altor Fund III (No. 2) Limited Partnership, and investment manager of Altor Fund III (No. 3) Limited (the "Altor Fund III) (the "Shareholder"),

Hereby represented by Mrs. Sara Lecomte, private employee, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg by the proxy given on 6 June 2011. The said proxy will remain annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Ebony Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 9A, Rue Gabriel Lippmann, L -5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 11 May 2011 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To change company name from Ebony Holding S.à r.l. to Elixia Holding S.à r.l.

2 To change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into NOK by applying the exchange rate EUR 1.- = NOK 7.7965

3 To convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into ninety seven thousand four hundred and fifty-six Norwegian krona (NOK 97,456) with the zero point twenty five Norwegian Krona (NOK 0.25) remaining to be placed in a special reserve account of the Company.

4 To change the nominal value of the shares from one Euro (EUR 1) to one Norwegian Krona (NOK 1.-).

5 To re-qualify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into ninety-seven thousand four hundred and fifty-six (97,456) shares as a consequence of the decisions taken under items 2) and 3) of this agenda.

6 To create ten (10) classes of shares, namely the class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), the class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), the class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares"), the class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares"), the class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares"), the class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares"), the class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares"), the class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares"), the class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") and the class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares") in addition to the existing shares.

7 To convert the ninety-seven thousand four hundred and fifty-six (97,456) existing shares into nine thousand seven hundred forty-five (9,745) Class A Ordinary Shares, nine thousand seven hundred forty-five (9,745) Class B Ordinary Shares, nine thousand seven hundred forty-five (9,745) Class C Ordinary Shares, nine thousand seven hundred forty-five (9,745) Class D Ordinary Shares, nine thousand seven hundred forty-five (9,745) Class E Ordinary Shares, nine thousand seven hundred forty-five (9,745) Class F Ordinary Shares, nine thousand seven hundred forty-five (9,745) Class G Ordinary Shares, nine thousand seven hundred forty-five (9,745) Class H Ordinary Shares, nine thousand seven hundred forty-five (9,745) Class I Ordinary Shares and nine thousand seven hundred forty-five (9,745) Class J Ordinary Shares, with the six Norwegian Krona (NOK 6.-) remaining from the rounding process for each class of shares to be placed in a special reserve account of the company.

8 To increase the capital by an amount of seven hundred ninety million Norwegian Krona (NOK 790,000,000.-) consisting of share capital in the amount of seven million and nine hundred thousand Norwegian Krona (NOK 7,900,000.-) plus a share premium of seven hundred eighty-two million and one hundred thousand Norwegian Krona (NOK 782,100,000.-) so as to raise it from its current amount of ninety seven thousand four hundred and fifty Norwegian krona (NOK 97,450.-) to seven hundred ninety million ninety-seven thousand and four hundred fifty Norwegian Krona (NOK 790,097,450.-).

9 To issue seven hundred ninety thousand (790,000) Class A Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class B Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class C Ordinary Shares, seven hundred

ninety thousand (790,000) Class D Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class E Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class F Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class G Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class H Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class I Ordinary Shares and seven hundred ninety thousand (790,000) Class J Ordinary Shares, with a nominal value of one Norwegian Krona (NOK 1.-) each, having the rights and privileges as stated in the articles of association of the Company as amended and restated.

10 To accept the subscription for these newly issued seven hundred ninety thousand (790,000) Class A Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class B Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class C Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class D Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class E Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class F Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class G Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class H Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class I Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class J Ordinary Shares by the Shareholder and to accept payment in full of each such new share together with a share premium of seventy-eight million and two hundred ten thousand Norwegian Krona (NOK 78,210,000) for the aggregate amount of seven hundred eighty-two million and one hundred thousand Norwegian Krona (NOK 782,100,000).

11 To set the amount of the Company's subscribed capital at seven million nine hundred ninety-seven thousand four hundred and fifty Norwegian Krona (NOK 7,997,450.-) represented by seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class A Ordinary Shares, seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class B Ordinary Shares, seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class C Ordinary Shares, seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class D Ordinary Shares, seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class E Ordinary Shares, seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class F Ordinary Shares, seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class G Ordinary Shares, seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class H Ordinary Shares, seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class I Ordinary Shares and seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class J Ordinary Shares, each with a nominal value of one Norwegian Krona (NOK 1.-).

12 To amend and restate the articles of association of the Company to notably (i) reflect the foregoing resolutions and (ii) determine the rights attached to each class of shares.

13 Miscellaneous.

The shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder resolves to change company name to Elixia Holding S.à r.l.

*Second resolution*

The Shareholder resolves to change the currency of the subscribed capital of the Company from euro into Swedish Krona by applying the exchange rate EUR 1 = 7.7965

*Third resolution*

The Shareholder consequently resolves to convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) into ninety seven thousand four hundred and fifty-six Norwegian krona (NOK 97,456.-) with the zero point twenty five Norwegian Krona (NOK 0.25) remaining to be placed in a special reserve account of the Company.

*Forth resolution*

The Shareholder resolved to change the nominal value of the shares from one euro (EUR 1.-) to one Norwegian Krona (NOK 1.-).

*Fifth resolution*

The Shareholder resolved to re-qualify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into ninety-seven thousand four hundred and fifty-six shares (97,456) as a consequence of the decisions taken under items 2) and 3) of this agenda.

*Sixth resolution*

The Shareholder resolves to create ten (10) classes of shares, namely the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares, the Class E Ordinary Shares, the Class F Ordinary Shares, the Class G Ordinary Shares, the Class H Ordinary Shares, the Class I Ordinary Shares and the Class J Ordinary Shares in addition to the existing shares.

*Seventh resolution*

The Shareholder resolves to convert the ninety-seven thousand four hundred and fifty-six (97,456) existing shares into nine thousand seven hundred forty-five (9,745) Class A Ordinary Shares, nine thousand seven hundred forty-five (9,745)

Class B Ordinary Shares, nine thousand seven hundred forty-five (9,745) Class C Ordinary Shares, nine thousand seven hundred forty-five (9,745) Class D Ordinary Shares, nine thousand seven hundred forty-five (9,745) Class E Ordinary Shares, nine thousand seven hundred forty-five (9,745) Class F Ordinary Shares, nine thousand seven hundred forty-five (9,745) Class G Ordinary Shares, nine thousand seven hundred forty-five (9,745) Class H Ordinary Shares, nine thousand seven hundred forty-five (9,745) Class I Ordinary Shares and nine thousand seven hundred forty-five (9,745) Class J Ordinary Shares, with the six Norwegian Krona (NOK 6.-) remaining from the rounding process for each class of shares to be placed in a special reserve account of the company.

*Eight resolution*

To increase the capital by an amount of seven hundred ninety million Norwegian Krona (NOK 790,000,000.-) consisting of share capital in the amount of seven million and nine hundred thousand Norwegian Krona (NOK 7,900,000.-) plus a share premium of seven hundred eighty-two million and one hundred thousand Norwegian Krona (NOK 782,100,000.-) so as to raise it from its current amount of ninety seven thousand four hundred and fifty Norwegian krona (NOK 97,450.-) to seven hundred ninety million ninety-seven thousand and four hundred fifty Norwegian Krona (NOK 790,097,450.-).

*Ninth resolution*

The Shareholder resolves to issue seven hundred ninety thousand (790,000) Class A Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class B Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class C Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class D Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class E Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class F Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class G Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class H Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class I Ordinary Shares and seven hundred ninety thousand (790,000) Class J Ordinary Shares, with a nominal value of one Norwegian Krona (NOK 1.-) each, having the rights and privileges as stated in the articles of association of the Company as amended and restated.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared Altor Fund III GP Limited, a company duly incorporated and organised under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under the number 84811, having its registered address at 11-15 Seaton Place, St Helier Jersey, The Channel Islands, in its capacity as general partner of Altor Fund III (No. 1) Limited Partnership and Altor Fund III (No. 2) Limited Partnership, and investment manager of Altor Fund III (No. 3) Limited (the "Altor Fund III") (the "Subscriber"), represented by Mrs. Sara Lecomte, private employee, professionally residing 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg by the proxy given on 6 June 2011, in Jersey, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declares to subscribe for seven hundred ninety thousand (790,000) Class A Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class B Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class C Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class D Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class E Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class F Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class G Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class H Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class I Ordinary Shares, seven hundred ninety thousand (790,000) Class J Ordinary Shares together with the share premium aggregate amount of seven hundred eighty-two million and one hundred thousand Norwegian Krona (NOK 782,100,000.-) to be equally divided between and attached to each class of shares.

Thereupon, the newly issued shares have been allotted to the Shareholder as described above.

*Tenth resolution*

The Shareholder resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at seven million nine hundred ninety-seven thousand four hundred and fifty Norwegian Krona (NOK 7,997,450) represented by seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class A Ordinary Shares, seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class B Ordinary Shares, seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class C Ordinary Shares, seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class D Ordinary Shares, seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class E Ordinary Shares, seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class F Ordinary Shares, seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class G Ordinary Shares, seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class H Ordinary Shares, seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class I Ordinary Shares and seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class J Ordinary Shares, each with a nominal value of one Norwegian Krona (NOK 1.-).

*Eleventh resolution*

In view of the above, the Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company to notably (i) reflect the foregoing resolutions and (ii) determine the rights attached to each class of shares, which shall read as follows:

## Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Elixia Holding S.à r.l.".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in municipality of Munsbach.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Munsbach by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Corporate capital.** The issued capital of the Company is set at seven million nine hundred ninety-seven thousand four hundred and fifty Norwegian Krona (NOK 7,997,450.-) represented by seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class A Ordinary Shares (the "Class A Ordinary Shares"), seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class B Ordinary Shares (the "Class B Ordinary Shares"), seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class C Ordinary Shares (the "Class C Ordinary Shares"), seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class D Ordinary Shares (the "Class D Ordinary Shares"), seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class E Ordinary Shares (the "Class E Ordinary Shares"), seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class F Ordinary Shares (the "Class F Ordinary Shares"), seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class G Ordinary Shares (the "Class G Ordinary Shares"), seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class H Ordinary Shares (the "Class H Ordinary Shares"), seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class I Ordinary Shares (the "Class I Ordinary Shares"), and seven hundred ninety-nine thousand and seven hundred forty-five (799,745) Class J Ordinary Shares (the "Class J Ordinary Shares") (collectively referred to as the "Classes of Ordinary Shares" or the "Shares"), each with a nominal value of one Norwegian Krona (NOK 1), all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares of each class shall be provided for by the Articles of Incorporation and by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share of whatever class is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.



Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares. When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital, Repurchase of own Shares.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Company may acquire its own Shares. The acquisition shall be made in compliance with the conditions and limits established by the Law and by these Articles of Incorporation and in due consideration of any shareholders agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time.

The Company may consequently acquire all (but, for the avoidance of doubt, not part) of the Shares of a given Class of Ordinary Shares, (i) whenever the Board of Managers considers this to be appropriate, and (ii) in view of their immediate cancellation.

The price at which the relevant Class of Ordinary Share shall be purchased is calculated by reference to the Distribution Amounts attaching to the relevant Class of Ordinary Shares to be repurchased by application of the waterfall provisions set out in article 28 of these Articles of Incorporation, and shall, in addition to the Distribution Amounts, include the aggregate nominal value of the relevant repurchased and cancelled Class of Ordinary Shares.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the third Friday of May at 2.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and



majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, financial statements, distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be compulsory as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the nominal value of the issued capital of the Company. For the avoidance of doubt, the annual net profits shall be determined, and distributions on Shares shall be made as a consequence, in due consideration of any interest payment or other payments to be made on relevant debt instruments issued by the Company from time to time.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, by allocating whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium in compliance with this article 28.

Distributions on Shares may be made out of (i) current net profits (as shown in interim accounts as of the date of distribution or repurchase and cancellation of an entire Class of Ordinary Shares in compliance with article 7 of these Articles of Incorporation), (ii) profits carried forward with respect to the respective Class of Ordinary Shares from relevant previous financial year(s), (iii) share premium attached to the Shares of the Class of Ordinary Shares, (iv) free reserves and (v) all other distributable sums (the "Distribution Amounts"). In any relevant financial year in which or in relation to which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from the Distribution Amounts, the amount allocated to this effect shall be distributed as described below.

Each Class of Ordinary Share shall be entitled to receive such portion of the Distribution Amounts of a given financial year as set out below:

- with respect to the financial year 2010 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class A Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2010, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2011 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class B Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2011, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2012 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class C Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2012, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2013 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class D Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2013, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2014 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class E Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2014, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2015 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class F Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2015, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2016 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class G Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2016, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2017 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class H Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2017, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2018 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class I Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2018, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold; and

- with respect to the financial year 2019 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class J Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2019, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares they hold.

If a Class of Ordinary Shares entitling to dividend distributions of more than one (1) percent of their nominal value in a given year has not been repurchased and cancelled within the relevant financial year referred to above, or if there are no Distribution Amounts available for advance payments of dividends during that given financial year, that Class of Ordinary Shares shall, for purposes of this article 28, be referred to as a «Non-Repurchased Class of Ordinary Shares».

Subject to the conditions fixed by the Laws, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment in compliance with the waterfall provisions set out in this article 28.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the shareholders, voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company including the expenses of liquidation, the liquidation proceeds (the "Liquidation Proceeds") shall be distributed to the shareholders so as to achieve for the Shares the same economic return with the same rank as provided for in article 28 of these Articles of Incorporation.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand five hundred Euros (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le sept juin.

Par-devant nous Maître Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Altor Fund III GP Limited, une société constituée et régie par les lois du Jersey, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 OQH, ("L'associé"), en tant que general partner du Altor Fund III (No. 1) Limited Partnership et Altor Fund III (No. 2) Limited Partnership, et investment manager du Altor Fund III (No. 3) Limited ("Altor Fund III")(l' «Associé» ),

représenté aux fins des présentes par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 6 Juin 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Ebony Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500), dont le siège social est au 9A, Rue Gabriel Lippmann, L -5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 Mai 2011 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1 Changement de la dénomination de la société a Elixia Holding S. à r.l.
- 2 Changement de la devise du capital souscrit de l'euro en couronne norvégienne par application du taux de change EUR 1,-= NOK 7,7965.
- 3 Conversion du capital souscrit existant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) en quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-six couronnes norvégiennes (NOK 97.456) en mettant les zéro point vingt-cinq (NOK 0,25) couronnes norvégiennes résultant de l'arrondi sur un compte spécial de réserve de la société
- 4 Changer la valeur nominale des parts sociales de un euro (EUR 1,-) à une couronne norvégienne (NOK 1,-).

5 Requalification de douze mille cinq cents parts sociales existantes en quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-six (97.456) parts sociales suite à la décision prise sous les points 2 et 3 de cet agenda.

6 Création de dix (10) catégories de parts sociales, dénommées les parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»), les parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B»), les parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C»), les parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D»), les parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E»), les parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F»), les parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G»), les parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H»), les parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») et les parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J») en sus des parts sociales existantes.

7 Conversion des quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-six (97.456) parts sociales existantes en neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, en neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, en neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et en neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J, en mettant six (NOK 6,-) couronnes norvégiennes résultant de l'arrondissement sur un compte spécial de réserve de la société

8 Augmentation du capital souscrit d'un montant de sept cent quatre-vingt-dix million couronnes norvégiennes (NOK 790.000.000,-), consistant en capital souscrit d'un montant de sept million neuf cent milles couronnes norvégiennes (NOK 7.900.000,-) plus un prime d'émission d'un montant de sept cent quatre-vingt-deux millions cent mille couronnes norvégiennes (NOK 782.100.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante (NOK 97.450,-) à sept cent quatre-vingt million, quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante couronnes norvégiennes (NOK 790.097.450,-).

9 Emission de sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J, d'une valeur nominale d'un couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges indiqués dans les statuts tels que modifiés et refondus.

10 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales de montant de sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J par l'Associé et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales ensemble avec une prime d'émission de soixante-dix-sept million deux cent dix mille couronnes norvégiennes (NOK 78.210.000,-) pour un montant global de sept cent quatre-vingt-deux millions, cent mille couronnes norvégiennes (NOK 782.100.000,-)

11 Etablissement du montant du capital souscrit à sept million neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille, quatre cent cinquante couronnes norvégiennes (7.997.450) représenté par sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J.

12 Modification et refonte des statuts de la Société afin notamment de (i) refléter les résolutions précédentes et (ii) déterminer les droits attachés à chaque catégorie de parts sociales.

13 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé décide de changer la dénomination de la société à Elixia Holding S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'Associé décide de changer la devise du capital souscrit d'euro en couronne norvégienne par application du taux de change EUR 1,- = NOK 7,7965.

*Troisième résolution*

L'Associé décide en conséquence de convertir le capital souscrit existant douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) en quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-six couronnes norvégiennes (NOK 97.456,-) en mettant les zéro point vingt-cinq (NOK 0,25) couronnes norvégiennes résultant de l'arrondissement sur un compte spécial de réserve de la société.

*Quatrième résolution*

L'Associé décide de changer la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) à une couronne norvégienne (NOK 1,-).

*Cinquième résolution*

L'Associé décide de requalifier les douze mille cinq cents parts sociales existantes en quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-six (97.456) parts sociales suite à la décision prise sous les points 2 et 3 de cet agenda

*Sixième résolution*

L'Associé décide de créer dix (10) classes de parts sociales, dénommées Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J en sus des parts sociales existantes.

*Septième résolution*

L'Associé décide de convertir des quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-six (97.456) parts sociales existantes en neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, en neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, en neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et en neuf mille sept cent quarante-cinq (9.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J, en mettant six (NOK 6,-) couronnes norvégiennes résultant de l'arrondissement sur un compte spécial de réserve de la société

*Huitième résolution*

L'Associé décide d'augmenter le capital souscrit d'un montant de sept cent quatre-vingt-dix millions couronnes norvégiennes (NOK 790.000.000,-), consistant en capital souscrit d'un montant de sept millions neuf cent milles couronnes norvégiennes (NOK 7.900.000,-) plus un prime d'émission d'un montant DE sept cent quatre-vingt-deux millions cent mille couronnes norvégiennes (NOK 782.100.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante (NOK 97.450,-) à sept cent quatre-vingt millions quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante couronnes norvégiennes (NOK 790.097.450,-).

*Neuvième résolution*

L'Associé décide d'émettre de sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J, d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges indiqués dans les statuts tels que modifiés et refondus



### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Altor Fund III GP Limited, une société constituée et régie par les lois du Jersey, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 OQH, ("L'associé"), en tant que general partner de Altor Fund III (No. 1) Limited Partnership et Altor Fund III (No. 2) Limited Partnership, et investment manager du Altor Fund III (No. 3) Limited ("Altor Fund III") (le "Souscripteur"), représenté par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, précitée, en vertu d'une procuration donné le 6 Juin 2011, à Jersey, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur déclare souscrire à de sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J d'une valeur nominale d'un couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune, avec libération d'une prime d'émission globale de sept cent quatre-vingt-deux millions, cent mille couronnes norvégiennes (NOK 782.100.000,-) à répartir à parts égales entre et à attacher à chaque catégorie de parts sociales.

Les parts sociales nouvellement émises furent allouées à l'Associés comme indiqué ci-dessus.

### *Dixième résolution*

L'Associé décide d'établir le montant du capital souscrit à sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante couronnes norvégiennes (7.997.450,-) représenté par sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J d'une valeur nominale d'un couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune.

### *Onzième résolution*

En suite de ce qui précède, l'Associé décide de modifier et de refondre les statuts de la Société afin notamment de (i) refléter les résolutions précédentes et (ii) déterminer les droits attachés à chaque catégorie de parts sociales, qui seront rédigés comme suit:

## **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Elixia Holding S.à r.l.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Munsbach.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille, quatre cent cinquante couronnes norvégiennes (7.997.450,-) représenté par sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, sept cent quarante-cinq (799.745) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J (dénommées ensemble les «Catégories de Parts Sociales Ordinaires» ou les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital, Rachat de propres Parts Sociales.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales. L'acquisition sera faite en conformité avec les conditions et dans limites établie par la Loi et les Statuts et en considération de tout pacte d'associés conclu entre les associés de la Société de temps en temps.

La Société pourra en conséquence acquérir toutes (mais, afin d'éviter tout doute, pas une partie) des Parts Sociales d'une Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donnée (i) lorsque le Conseil de Gérance le considère approprié, et (ii) en vue de leur annulation immédiate.

Le prix auquel la Catégorie de Parts Sociales Ordinaires appropriée sera rachetée est calculée par référence aux Sommes Distribuables attachées à la Catégorie de Parts Sociales Ordinaires appropriée à racheter en application des

dispositions contenues à l'article 28 des Statuts, et incluront, en sus des Sommes Distribuables, la valeur nominal globale de la Catégorie de Parts Sociales Ordinaires appropriée rachetée et annulée.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérant(s)»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérant(s) si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales de marché et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserá tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. Réunions des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième vendredi du mois de mai à 2 heures de l'après-midi.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.



Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Afin d'éviter tout doute, les bénéfices annuels nets seront déterminés, et les distributions sur les Parts Sociales seront faites en conséquences, en considérations de tout paiement d'intérêt ou autres paiements à réaliser sur les instruments de dette appropriés émis par la Société de temps en temps.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés déterminera la façon dont le solde des bénéfices annuels nets sera affecté par versement de la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant au prochain exercice social ou en le distribuant, avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission en conformité avec l'article 28.

Les Distributions sur Parts Sociales peuvent être faites à partir (i) des bénéfices nets actuels (tels qu'ils figurent dans des comptes intérimaires à la date de la distribution ou du rachat et de l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales Ordinaires entière conformément à l'article 7 des Statuts), (ii) des bénéfices reportés en rapport avec les Catégories de Parts Sociales Ordinaires des exercices sociaux précédents appropriés, (iii) des primes d'émissions attachées aux Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales Ordinaires, (iv) les réserves libres et (v) toutes autres sommes distribuables (les «Sommes Distribuables»). Pour chaque exercice social pour lequel ou en rapport avec lequel la Société décide de distribuer des dividendes, tirés des Sommes Distribuables, le montant affecté à cet effet sera distribué comme prescrit ci-dessous.

Chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donnera droit à une telle portion des Sommes Distribuables d'un exercice social donné comme indiqué ci-dessous:

- Pour l'exercice social 2010 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéfices d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Catégories de Parts Sociales Ordinaires restantes, en ce compris le cas échéant la/les Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (tel que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2010, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent;

- Pour l'exercice social 2011 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéfices d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Catégories de Parts Sociales Ordinaires restantes, en ce compris le cas échéant la/les Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (tel que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2011, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent;

- Pour l'exercice social 2012 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéfices d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Catégories de Parts Sociales Ordinaires restantes, en ce compris le cas échéant la/les Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (tel que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2012, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent;

- Pour l'exercice social 2013 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéfices d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Catégories de Parts Sociales Ordinaires restantes, en ce compris le cas échéant la/les Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (tel que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2013, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent;

- Pour l'exercice social 2014 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéfices d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Caté-

gories de Parts Sociales Ordinaires restantes, en ce compris le cas échéant la/les Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (tel que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2014, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent;

- Pour l'exercice social 2015 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéficiaires d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Catégories de Parts Sociales Ordinaires restantes, en ce compris le cas échéant la/les Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (tel que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2015, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent;

- Pour l'exercice social 2016 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéficiaires d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Catégories de Parts Sociales Ordinaires restantes, en ce compris le cas échéant la/les Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (tel que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2016, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent;

- Pour l'exercice social 2017 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéficiaires d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Catégories de Parts Sociales Ordinaires restantes, en ce compris le cas échéant la/les Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (tel que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2017, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent;

- Pour l'exercice social 2018 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéficiaires d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Catégories de Parts Sociales Ordinaires restantes, en ce compris le cas échéant la/les Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (tel que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2018, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent; et

- Pour l'exercice social 2019 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéficiaires d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de la/des Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (tel que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2019, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale de la /des Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) qu'ils détiennent.

Si une Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donnant droit à des distributions de dividende de plus d'un (1) pourcent de leur valeur nominale durant un exercice social donné n'a pas été entièrement rachetée et annulée durant l'exercice social approprié mentionné ci-dessous, ou s'il n'y a pas de Sommes Distribuables disponibles pour des paiements anticipés de dividendes durant cet exercice social donné, cette Catégorie de Parts Sociales Ordinaires sera, pour les besoins de cet article 28, désignée comme une «Catégorie de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée».

Sous réserve des conditions fixées par les Lois, le Conseil de Gérance peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le Conseil de Gérance déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes en conformité avec les dispositions contenues dans cet article 28.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par les associés, votant avec les mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification des Statuts, sauf disposition légale contraire.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation (le «Boni de Liquidation») sera distribué aux associés de manière à atteindre pour les Parts Sociales le même résultat économique avec le même rang tel que prévu à l'article 28 des Statuts.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents Euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26326. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011085338/1088.

(110095709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

### Maxam Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.757.

In the year two thousand eleven, on the thirty-first day of May,

Before us Me Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Maxam Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at 66, rue de Kiem, L-2520 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.757 and with a share capital of EUR 12,500. The Company has been incorporated by a deed of M<sup>e</sup> Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on March 18, 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

#### THERE APPEARED:

Maxam Tire International S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under number B 159.718 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Sole Shareholder),

Hereby represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be files with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the share capital of the Company, which is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

II. The Sole Shareholder wishes to approve the transfer of the registered office of the Company from 66, rue de Kiem, L-8328 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg to 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of April 1, 2011.

III. The Sole Shareholder wishes to amend the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the transfer of the registered office of the Company.

IV. The agenda of the meeting is the following:

a. Approval of the transfer of the registered office of the Company;

- b. Approval of the amendment of clause 2.1 of article 2 of the Articles of the Company; and
  - c. Miscellaneous.
- V. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 66, rue de Kiem, L-8328 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg to 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of April 1, 2011.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend accordingly clause 2.1 of article 2 of the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

**" Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager (gérant) of the Company and/or any employee of Loyens & Loeff Luxembourg, each acting individually, on behalf of the Company, to notify and register the above transfer at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to execute, deliver and perform under any document (including any notice) necessary or useful for such purpose.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente et unième jour du mois de mai,

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Maxam Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 66, rue de Kiem, L-8328 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.757 et dont le capital social s'élève à EUR 12.500,-. La Société a été constituée suivant un acte de M<sup>e</sup> Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

**A COMPARU:**

Maxam Tire International S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.718 et dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (l'Associé Unique),

Représentée par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de la Société qui est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

II. L'Associé Unique veut approuver le transfert de siège social de la Société du 66, rue de Kiem, L-8328 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, au 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011.

III. L'Associé Unique veut modifier les statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le transfert de siège social de la Société.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- a. Approbation du transfert de siège social de la Société;
- b. Approbation de la modification de la clause 2.1 de l'article 2 des Statuts de la Société; et
- c. Divers.

V. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 66, rue de Kiem, L-8328 Capelle, Grand-Duché de Luxembourg, au 41 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier la clause 2.1 de l'article 2 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**« Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique autorise et donne pouvoir à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Loyens & Loeff Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour notifier et enregistrer pour le compte de la Société, le transfert ci-dessus au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et d'accomplir, délivrer et exécuter tout document (y compris tout avis) nécessaire ou utile à ces fins.

*Evaluation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2011. Relation: LAC/2011/26739. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099435/126.

(110112526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**Ginlo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 116.463.

*Extrait de l'assemblée générale du 9 juin 2010*

Suite à la démission de Madame Rodica TARAN avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2010 de son poste d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014:

- Mademoiselle Christelle PIETTE, née le 18 juin 1982 à Namur (Belgique) et demeurant professionnellement au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.



Le mandataire

Référence de publication: 2011099329/14.

(110112725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**Global Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.558.

L'an deux mille onze,  
le trente juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «GLOBAL SYSTEMS S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 90.558, constituée d'après un acte notarié dressé en date du 31 décembre 2002, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 12 février 2003, sous le numéro 147 et page 7019. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Federigo CANNIZZARO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigna comme secrétaire Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Diego BENVISSUTO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

II) Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents à cette Assemblée et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

II. Que tout le capital social actuellement fixé à deux cent mille euros (200'000.- EUR) divisé en vingt mille (20'000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune présent à la présente Assemblée et que les actionnaires présents ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés et qu'ils avaient pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'Assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

III. Que la présente Assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Assemblée DECIDE de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Ivan BERNASCONI, commercialista, né à Sorengo (Suisse), le 7 janvier 1975, demeurant à CH-6874 Castal San Pietro, Via alla Selva.

*Troisième résolution*

L'Assemblée DECIDE que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'Assemblée décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. CANNIZZARO, C. AGOSTINI, D. BENVISSUTO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8891. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): P. RECKEN.

Référence de publication: 2011099330/64.

(110113295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Golf and Real Estate S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 71.189.

La société FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à.r.l. dénonce avec effet immédiat le siège de la société GOLF AND REAL ESTATE S.A., inscrite au R.C.S.L sous le numéro B 71189.

A partir de cette date, le siège de la société GOLF AND REAL ESTATE S.A. ne se situe donc plus à 57, Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011099331/12.

(110112721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Bengary S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 132.955.

La fiduciaire GL SARL fait savoir que le contrat de domiciliation de la société BENGARY SA, R.C. Luxembourg n° B 132 955 a été résilié avec effet au 07/07/2011.-

Le siège social de la société BENGARY SA, établi à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération est donc dénoncé avec effet au 07/07/2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 07/07/2011.

Fiduciaire GL SARL.

Fiduciaire d'Expertise Comptable

GL Sarl

BP 242 - L-3403 DUDELANGE

Signature

La gérante

Référence de publication: 2011099685/18.

(110111782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Griffin Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011099337/11.

(110112662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Griffin High Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 119.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2011099338/11.

(110112654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Griffin Metropolitan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 118.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2011099339/11.

(110112627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Alchemy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 9.798.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 112.479.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'accepter la démission de Supraj Rajagopalan, manager de classe B, résidant professionnellement Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, UK, et a décidé de nommer Pontus Pettersson, résidant professionnellement Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, UK, comme gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 20 juillet 2011, composé comme suit:

- Daniele ARENDT-MICHELS, classe B,
- Alain STEICHEN, classe C,
- Nicole GÖTZ, classe A,
- Matthias HIEBER, classe A, et
- Pontus PETTERSSON, classe B.

Pour Alchemy Holding S.à r.l.  
Nicole Götz  
Manager

Référence de publication: 2011103071/21.

(110117375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Australian Aggregation Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 161.323.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société prises en date du 22 juin 2011 que la Société a transféré son siège social du 26b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, au 6 juin 2011.

Il résulte d'un contrat de cession de parts entre Heitman International S.à r.l. et National Pension Fund of the Republic of Korea, fond d'investissement de droit coréen, dont le siège social est situé au 181 Euljiro 2(i)-ga, Jung-gu, Seoul, 100-793 Republic of Korea, représenté par sa société de gestion National Pension Service, une société de droit coréen, enregistrée auprès du "Songpa district tax office" sous le numéro 110171-0007134, que l'associé unique de la Société a cédé l'ensemble

des cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (59.994) parts sociales de la Société d'une valeur d'un Dollar Australien (AUD 1) chacune à National Pension Fund of the Republic of Korea, de sorte que National Pension Fund of the Republic of Korea est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103073/21.

(110117173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**GS Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099340/10.

(110112939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**H.I.G. Europe - France I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099342/11.

(110113472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**H.I.G. Europe - Witex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099343/11.

(110113462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Horizon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 250.001,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 157.763.

—  
EXTRAIT

Suite au changement du nom de la rue "Parc d'Activité Syrdall", le siège social de la Société se trouve désormais au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Horizon Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011099344/14.

(110112944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Hamon Absolute Return Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 155.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

*Pour Hamon Absolute Return Fund*

ANDBANC ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2011099346/13.

(110113624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**H2O AM Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 153.975.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de H2O AM Holding S.A. (la «Société»)*

Les administrateurs de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 7 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099355/11.

(110112663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**Hamon Absolute Return Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 155.701.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 22 juin 2011*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Hugh Adam Simon, Cormac Byrne et Donald Villeneuve en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012;
2. de réélire KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012;
3. de reporter le résultat des opérations pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

*Pour Hamon Absolute Return Fund*

ANDBANC ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2011099347/19.

(110113625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**PET Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 119.812.

*Extrait de l'Assemblée générale des  
actionnaires de la Société en date du 5 juillet 2011*

Il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Emil Daciuk de son mandat de Gérant B de la société avec effet au 5 juillet 2011.
- De nommer Monsieur Jean Lemaire, résidant 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 5 juillet 2011 et pour une période indéterminée, en tant que Gérant B de la Société.

A partir du 5 juillet 2011, les gérants de la Société sont:



- Monsieur Bernard H. Hoftijzer, gérant de catégorie A;
- Madame Zamyra H. Cammans, gérant de catégorie A;
- Monsieur Jean Lemaire, gérant de catégorie B;
- Monsieur Pawel Scott, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103232/21.

(110117110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Hao Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.799.

L'an deux mille onze, le seize juin

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HAO INVESTMENT S.A.", ayant son siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 89.799, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 11 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1758 du 10 décembre 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte dressé par M<sup>e</sup> Joseph Elvinger en date du 22 mars 2011, lequel acte n'a pas encore été publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Beatriz Garcia, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Colette Wohl, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 30.000 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 300.000), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur: Madame Beatriz Garcia, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration;

remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. GARCIA, C. WOHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 juin 2011. Relation LAC/2011/27806. Reçu douze euros (125,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2011099348/58.

(110112892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Hydinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 60.295.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099354/10.

(110113038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Ilpa Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 81.447.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ILPA LUXEMBOURG S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011099363/12.

(110113614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Immo for life, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 149.575.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099356/10.

(110113513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Investec Global Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.420.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099360/10.

(110112818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Vulca'Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.  
R.C.S. Luxembourg B 134.149.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 juin 2011 que:  
L'assemblée constate la démission de son poste de gérant technique par Monsieur SANTOS Damien, demeurant à F-54310 Homécourt, 21, rue du Boucfau,  
L'assemblée nomme pour son remplacement et pour une durée illimitée, Monsieur SCHEIDER James, demeurant à L-2440 Luxembourg, 116 rue Rollingergrund, en qualité de gérant.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011099631/16.

(110112207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Ilpa Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.  
R.C.S. Luxembourg B 81.447.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 juillet 2011*

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.  
Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
ILPA LUXEMBOURG S.A.  
Régis DONATI  
*Administrateur*

Référence de publication: 2011099362/15.

(110113489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Immo Magtib Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.  
R.C.S. Luxembourg B 147.213.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099364/10.

(110113658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**OIRP Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 123.018.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 15 juin 2011*

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg);

- Monsieur Ronald W. de Koning, gérant, demeurant à 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France), et
- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;
- Monsieur Christopher Jenner;
- Monsieur Ronald W. de Koning;
- Monsieur Olivier de Nervaux; et
- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OIRP Investment 1 S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011103695/29.

(110118428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

---

**Immomit, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099366/10.

(110113562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Incos Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Incos Investments S.A.

Signature

Référence de publication: 2011099367/12.

(110112569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Infante S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099368/9.

(110113450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Infodata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.476.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011099369/10.

(110112672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**NAGEV Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 154.940.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juin 2011*

L'assemblée décide à l'unanimité de:

- Révoquer avec effet immédiat la déléguée à la gestion journalière Johanna Dorothea WILSHAUS.
- Nommer aux fonctions de délégué à la gestion journalière Béla KATONAI, employé privé, demeurant au 49, Kincseshegy, H-4033 Debrecen
- Fixer la durée du mandat à 6 ans, de sorte qu'il expirera à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Référence de publication: 2011099471/13.

(110112686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**Cordatus Credit Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.090.

—  
*Extrait des contrats de cession de parts de la Société*

En vertu de l'acte de transfert des parts prenant effet à partir de 20 juin 2011, toutes les 1.250.000 parts sociales, détenues par CVC Cordatus Group Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands ont été transférée à CVC Services Holdings S.à r.l. ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 04 juillet 2011.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011099688/18.

(110112440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**FlexSpace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.876.

—  
In the year two thousand eleven, on the first of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Europa Real Estate III S.à r.l.” a “société à responsabilité limitée”, existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power.

Such appearing party is the sole partner of “FlexSpace S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130876, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 July 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2123 of September 27, 2007. The articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on April 8, 2011, not yet published in the Memorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:



100450

*First resolution*

The partner resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of six million eight hundred and seventy-four thousand one hundred and eighteen pounds sterling (6'874'118.- GBP) so as to raise it from its current amount of twelve thousand six hundred pounds sterling (12'600.- GBP) up to an amount of six million eight hundred and eighty-six thousand seven hundred and eighteen pounds sterling (6'886'718.- GBP) by the issue of six million eight hundred and seventy-four thousand one hundred and eighteen (6'874'118) new shares having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each.

The new shares are to be subscribed by "Europa Real Estate III S.à r.l.", prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of six million eight hundred and seventy-four thousand one hundred and eighteen pounds sterling (6'874'118.-).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution:*

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

**Art. 6. (First paragraph).** The corporate capital of the Company is set at six million eight hundred and eighty-six thousand seven hundred and eighteen pounds sterling (6'886'718.- GBP) divided into six million eight hundred and eighty-six thousand seven hundred and eighteen (6'886'718) shares with a par value of one pound sterling (1.- GBP) each, entirely paid up."

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately five thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le premier juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

«Europa Real Estate III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représenté par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle comparante est l'associée unique de «FlexSpace S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B 130876, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2123 du 27 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 8 avril 2011, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions huit cent soixante-quatorze mille cent dix-huit Livres Sterling (6.874.118.- GBP) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents Livres Sterling (12.600.- GBP) à un montant de six millions huit cent quatre-vingt-six mille sept cent dix-huit Livres Sterling (6.886.718.- GBP) par l'émission de six millions huit cent soixante-quatorze mille cent dix-huit (6.874.118.- GBP) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «Europa Real Estate III S.à r.l.», prénommée, par un apport en numéraire pour un montant total de six millions huit cent soixante-quatorze mille cent dix-huit Livres Sterling (6.874.118.- GBP).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à six millions huit cent quatre-vingt-six mille sept cent dix-huit Livres Sterling (6.886.718.- GBP) divisé en six millions huit cent quatre-vingt-six mille sept cent dix-huit (6.886.718) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à cinq mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8901. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): RECKEN.*

Référence de publication: 2011103484/92.

(110118563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

---

**Beka Group SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 90.300.

—  
AUSZUG

Anlässlich der Verwaltungsratssitzung vom 11.07.2011 wurde Frau Liette Gales, Buchhalterin, mit Berufsanschrift in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, in den Verwaltungsrat der Gesellschaft kooptiert; sie ersetzt den zurück getretenen Verwaltungsrat Dr. Claude Schmit, mit Berufsanschrift in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Das Mandat von Frau Liette Gales endet anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Juli 2011.

*Für den Verwaltungsrat*

Unterschriften

Référence de publication: 2011099684/16.

(110112434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**International Services Luxembourg (Inselux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 26.291.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 6. Juli 2011*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die Prüfungsgesellschaft KPMG Audit, mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2011 zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. Juli 2011.

*Für INTERNATIONAL SERVICES LUXEMBOURG (INSELUX) S.à r.l.*

Unterschrift

Référence de publication: 2011099374/15.

(110113309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Intellectia Capital Luxembourg, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 153.401.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Clemency, le 29 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011099370/10.

(110113053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**International Century Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 42.406.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099373/11.

(110112575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**Invictus Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Luxembourg, 30, rue des Scillas.  
R.C.S. Luxembourg B 157.676.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> juin 2011*

Monsieur Vincent LITT, associé unique de la société, prend la décision de transférer le siège social du 31 Grand Rue L-1661 Luxembourg au 30 Rue des Scillas L-2529 Luxembourg.

Vincent LITT  
Associé unique

Référence de publication: 2011099378/12.

(110113204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**Pets Angels Luxembourg A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3583 Dudelange, 7, rue des Forgerons.  
R.C.S. Luxembourg F 8.807.

STATUTS

L'an deux mille onze, le 15 juillet,

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs, à savoir:

GREIVELDINGER. Pierrette, née le 9 février 1983 à Dudelange, de nationalité luxembourgeoise, demeurant au 15, rue Michel, L-3656 KAYL,

BACK Sandra, née le 4 novembre 1974 à Pétange, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 7, rue des Forgerons, L-3583 DUDELANGE,

RETZLAFF Julia, née le 15 juillet 1964 à Sindelfingen (Allemagne) de nationalité allemande, demeurant à 40, rue de la Corniche, L-5956 ITZIG

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, il a été formé une Association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée (nommée ci-après la "loi du 21 avril 1928") et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination, Siège, Durée et Objet de l'Association**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association prend la dénomination de "PETS ANGELS LUXEMBOURG A.s.b.l.", dénommée ci-après "l'Association".

**Art. 2.** Le siège social de l'Association est établi au 7, rue des Forgerons, L-3583 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration à toute autre adresse.

**Art. 3.** L'Association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'Association a pour objet:

a) sauvetage, mise en famille d'accueil et recherche de famille d'adoption pour animaux en périls et spécialement chiens/chats voués à être tués. Sauvetage de chiens et chats maltraités, sans maîtres, spécialement en Espagne mais aussi dans d'autres pays d'Europe.

Recherche de familles d'accueils et d'adoption au Luxembourg, en Belgique, en France et en Allemagne digne de ce nom qui démontrent la volonté de se charger de ces animaux

b) parrainage de chiens et chats

c) collecte de dons (financier, en nature)

d) récolte de laisses, colliers, couvertures, boîtes et autres pour le bien-être des animaux

e) campagne pour castrations

f) collecte de médicaments vétérinaires

g) gérer une plate-forme d'échanges, d'informations et de solidarité relative aux chiens ([www.pets-angels.org](http://www.pets-angels.org))

h) pratiquer un échange d'informations avec des organisations nationales et internationales impliquées dans la défense de la cause animale

L'Association peut également accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

**Art. 5.** L'Association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

**Art. 6.** Elle est tenue de garder une stricte neutralité en matière confessionnelle, idéologique et politique.

#### **Membres, Admissions, Démissions, Exclusions et Cotisations**

**Art. 7.** L'Association se compose de membres actifs dont le nombre ne peut être inférieur à trois (3).

**Art. 8.** Peut devenir membre actif de l'Association toute personne physique ou morale qui déclare adhérer aux présents statuts, qui en fait la demande écrite et qui paie une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale ordinaire et ne pouvant dépasser le montant de cent euros (EUR 100,-). L'assemblée approuve la liste des membres actifs.

**Art. 9.** La qualité de membre actif se perd par:

(a) la démission écrite adressée au Conseil d'Administration

(b) par l'exclusion prononcée par le Conseil d'Administration pour motifs graves, comme les agissements contre les statuts de la PETS ANGELS LUXEMBOURG A.s.b.l.

(c) par le non paiement de la cotisation annuelle

**Art. 10.** En dehors des membres actifs l'Association admet des membres adhérents.

**Art. 11.** Peut devenir membre adhérent de l'Association toute personne physique ou morale qui déclare adhérer aux présents statuts, qui en fait la demande écrite et qui paie une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale ordinaire et ne pouvant dépasser le montant de cinquante euros (EUR 50,-). L'assemblée approuve la liste des membres adhérents.

**Art. 12.** La qualité de membre adhérent se perd par:

(d) la démission écrite adressée au Conseil d'Administration

(e) par l'exclusion prononcée par le Conseil d'Administration pour motifs graves, comme les agissements contre les statuts de la PETS ANGELS LUXEMBOURG A.s.b.l.

(f) par le non paiement de la cotisation annuelle

**Art. 13.** Le Conseil d'Administration décide des demandes d'admission de membres actifs et d'adhérents qui lui sont adressées par écrit et peut refuser l'admission qui n'a pas besoin d'être motivé.

**Art. 14.** L'exclusion d'un membre actif ou d'un adhérent n'a pas besoin d'être motivée. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur les fonds sociaux et ne peut réclamer le montant des cotisations versées par lui.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

**Art. 15.** L'Association peut avoir des membres donateurs et/ou d'honneur.

#### **Assemblée Générale**

**Art. 16.** L'assemblée générale est tenue au moins une fois par an de l'année civile en cours. Les membres actifs sont convoqués aux assemblées générales par le président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par deux (2) administrateurs. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour et doivent être adressées à tous les membres actifs au moins huit (8) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence. Ces convocations pourront être envoyées par courrier normal, remise à

personne ou à domicile, par email ou par tout autre moyen de communication. L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou en son absence par le secrétaire.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'1/5 des membres de l'association.

Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de 2/3 des membres présents ou représentés.

Chaque assemblée se tiendra au jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

**Art. 17.** Seuls les membres actifs ont un droit de vote. Il leur est loisible de s'y faire représenter en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre membre actif comme mandataire. Un membre actif peut représenter plusieurs autres membres actifs.

Peuvent encore assister à l'assemblée les adhérents ainsi que toutes les personnes qui y ont été invitées par le Conseil d'Administration.

**Art. 18.** Une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:

- a) toute modification des statuts;
- b) la nomination ou la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation des budgets et comptes;
- d) l'exclusion de membres actifs;
- e) la dissolution de l'Association.

**Art. 19.** Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Toute nomination, démission ou révocation d'administrateurs doit être déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

**Art. 20.** Registre des Comptes Rendus de l'Assemblée Générale. Toutes les résolutions des assemblées générales sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par deux (2) administrateurs et insérés dans un registre spécial.

Une copie de ces procès-verbaux sera adressée à tous les membres actifs et pourra être obtenue également par les adhérents au siège de l'Association.

### Conseil d'Administration

**Art. 21.** L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de cinq (5) membres au plus.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale à la majorité simple des voix parmi les membres actifs ayant une ancienneté ininterrompue d'au moins deux (2) ans au sein de l'Association.

**Art. 22.** Les administrateurs sont élus pour une durée indéterminée. Ils désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président/e, secrétaire et trésorier/ère.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultants de la loi et des présents statuts. Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles.

**Art. 23.** Les premiers administrateurs de l'Association seront:

GREIVELDINGER Pierrette, née le 9 février 1983 à Dudelange, de nationalité luxembourgeoise, demeurant au 15, rue Michel, L-3656 KAYL,

BACK Sandra, née le 4 novembre 1974 à Pétange, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 7, rue des Forgerons, L-3583 DUDELANGE,

RETZLAFF Julia, née le 15 juillet 1964 à Sindelfingen (Allemagne) de nationalité allemande, demeurant à 40, rue de la corniche, L-5956 ITZIG.

**Art. 24.** En cas de vacance de poste, le Conseil d'Administration peut y pourvoir provisoirement par cooptation jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 25.** Le Conseil d'Administration élit en son sein un/e président/e, un/e secrétaire et un/e trésorier/ère, le cumul de ces postes n'étant pas possible.

**Art. 26.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'Association et il la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il est notamment chargé de l'organisation des activités et de la gestion administrative et financière de l'Association.

Il établit l'ordre du jour des assemblées générales et assure l'exécution des décisions de ces assemblées.

Il autorise les contrats à intervenir le cas échéant entre l'Association et les collectivités ou organismes publics qui lui apportent une aide financière.



**Art. 27.** Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les affaires de l'Association l'exigent, sur convocation du président ou à la demande de 2/3 de ses membres et au moins une fois par an. Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Les décisions y sont prises à la majorité des membres présents. La présence de la majorité des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Si ce n'est pas le cas, ces délibérations seront reportées à une prochaine séance où elles seront mises au vote à la majorité des membres présents.

**Art. 28.** En cas de partage des voix, celle du président/e ou de son remplaçant/e est toujours prépondérante.

**Art. 29.** Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

**Art. 30.** L'Association n'est valablement engagée que par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, à moins d'une délégation du Conseil d'Administration.

**Art. 31.** Le Conseil d'Administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières, ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

### Exercice social

**Art. 32.** L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

**Art. 33.** Le Conseil d'Administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

**Art. 34.** Les comptes de l'Association seront contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires. L'assemblée générale désigne le/les commissaire(s) aux comptes statutaire(s) et détermine leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder trois (3) ans.

### Ressources

**Art. 35.** Les frais généraux relatifs au fonctionnement de l'Association seront couverts par:

- a) les cotisations annuelles de ses membres actifs et des adhérents fixées périodiquement par l'assemblée générale;
- b) les recettes d'exploitation;
- c) des subventions et cofinancements éventuels de l'Etat, des organismes internationaux ou européens de développement, des communes ou de tout autre organisme public;
- d) des dons spontanés et de ceux effectués au cours de manifestations organisées par l'Association et, exceptionnellement, de ventes de produits réalisés dans de petits ateliers installés dans certains lieux d'intervention de l'Association;
- e) des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'Association et du produit de ses biens;
- f) de toute autres ressources autorisées par les textes légaux.

### Dissolution/Liquidation, Modifications

**Art. 36.** En cas de dissolution ou de liquidation, le solde excédentaire de l'actif social reviendra à des oeuvres de bienfaisance s'occupant du bien-être des animaux.

**Art. 37.** Toute modification à la liste des membres actifs désignés au Conseil d'Administration lors de l'assemblée générale constitutive, ainsi que toute autre modification aux présents statuts sera signalée conformément à la loi du 21 avril 1928 et déposée auprès du registre de commerce et des sociétés.

### Dispositions finales

**Art. 38.** Pour tous les points non réglés par les présent statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait et passé à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Pierrette GREIVELDINGER / Sandra BACK / Julia RETZLAFF.

Référence de publication: 2011102369/168.

(110116446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**International Services Luxembourg (Inselux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 26.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099375/10.

(110113310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**NTRASCOM S.A., International Trading and Services Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099376/10.

(110112574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Investissements Minéraux et Financiers, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 22.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099377/10.

(110112964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**ISIWIS Research S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099381/11.

(110112971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**R.A.L. HOLDING, Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.622.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.07.2011.

D. FONTAINE

*Administrateur*

Référence de publication: 2011099543/13.

(110112739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Infante S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.649.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 14 juillet 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Maître Tom LOESCH, Administrateur, avocat, 35, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;  
- Monsieur Raymond BALSEN, Administrateur-Président, administrateur de sociétés, 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011. L'assemblée générale du 14 juillet 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour INFANTE S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2011100236/20.

(110113879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**McKey Luxembourg Holdings APMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.844.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of June, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of McKey Luxembourg Holdings APMEA S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.844 (the Company). The Company was incorporated on December 24, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on February 19, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 338 at page 16178. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

- Marfrig Alimentos S.A., a corporation incorporated and organized under the laws of Brazil, having its registered office at Avenida Chedid Jafet, 222, Bloco A, 5º andar, Sala 1, Vila Olímpia, 04551065, São Paulo, SP, Brazil, and registered with the Trade register of the State of São Paulo under number 35.300.341.031,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee of Maître Francis Kessler, notary residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

- McKey Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 121, rue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.381 and having a share capital of EUR 775,025.-,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee of Maître Francis Kessler, notary residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record:

I. That Marfrig Alimentos S.A. is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-);

2. Subscription for and payment of the newly issued share as specified under item 1. above by McKey Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 121, rue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.381 and having a share capital of EUR 775,025.-, by way of a contribution in kind in exchange for the issuance of one (1) new share of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-);

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, under his or her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to twelve thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 12,525.-) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, McKey Luxembourg S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new share of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), and fully pays it up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of eighty million seven hundred twenty-four thousand eight hundred and ninety-nine euro and four eurocents (EUR 80,724,899.04.-) that McKey Luxembourg S.à r.l. has against the Company (the Receivable).

Such contribution in kind shall be allocated as follows:

- (i) twenty-five euro (EUR 25.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) eighty million seven hundred twenty-four thousand eight hundred and seventy-four euro and four eurocents (EUR 80,724,874.04.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia,

(i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of McKey Luxembourg S.à r.l. and acknowledged and approved by the management of the Company and (ii) the balance sheet of the Company dated May 31, 2011 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The contribution certificate dated June 24, 2011 issued by the management of McKey Luxembourg S.à r.l. and the management of the Company in respect of the Receivable states in essence that:

“- the Receivable contributed by McKey Luxembourg S.à r.l. to the Company is shown on the attached balance sheet as per May 31, 2011 and booked under item “Liabilities and shareholders’ equity / Creditors / Payable to McKey Luxembourg S.à r.l.” (the Balance Sheet);

- McKey Luxembourg S.à r.l. is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at eighty million seven hundred twentyfour thousand eight hundred and ninety-nine euro and four eurocents (EUR 80,724,899.04.-) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by McKey Luxembourg S.à r.l. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by McKey Luxembourg S.à r.l. and upon the contribution of the Receivable by McKey Luxembourg S.à r.l. to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

Such contribution certificate and the Balance Sheet enclosed thereto, after signature "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, Marfrig Alimentos S.A. and McKey Luxembourg S.à r.l. (the Shareholders) resolve to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-) represented by five hundred and one (501.-) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, under his or her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour de juin, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de McKey Luxembourg Holdings APMEA S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.844 (la Société). La Société a été constituée le 24 décembre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 19 février 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 338, page 16178. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

#### **ONT COMPARU:**

- Marfig Alimentos S.A., une société constituée et régie par les lois du Brésil, dont le siège social se situe à Avenida Chedid Jafet, Bloco A, 5° andar, Sala 1, Vila Olímpia, 04551-065, São Paulo, SP, Brésil, et immatriculée au Registre de Commerce de l'Etat de São Paulo sous le numéro 35.300.341.031,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée à l'étude de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

- McKey Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.381 et disposant d'un capital social de EUR 775.025,-,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée à l'étude de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Marfig Alimentos S.A. est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25);

2. Souscription et libération de la part sociale nouvellement émise tel que mentionné au point 1. ci-dessus par McKey Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.381 et disposant d'un capital social de EUR 775.025,-, par un apport en nature en contrepartie de l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25);



3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, par sa seule signature, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société;

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

#### *Souscription - Libération*

Sur ces faits, McKey Luxembourg S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), et la libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de quatre-vingt millions sept cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre centimes (EUR 80.724.899,04) que McKey Luxembourg S.à r.l. détient envers la Société (la Créance).

L'apport en nature sera affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de quatre-vingt millions sept cent vingt-quatre mille huit cent soixante-quatorze euros et quatre centimes (EUR 80.724.874,04) au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de l'apport en nature de la Créance sont certifiées inter alia par (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de McKey Luxembourg S.à r.l., reconnu et approuvé par la gérance de la Société et (ii) le bilan de la Société en date du 31 mai 2011, signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le certificat d'apport concernant la Créance, daté du 24 juin 2011, émis par la gérance de McKey Luxembourg S.à r.l. et la gérance de la Société stipule que:

- la Créance apportée par McKey Luxembourg S.à r.l. à la Société est inscrite dans le bilan daté du 31 mai 2011 et enregistrée sous le point « Passif / Créanciers / Payable à McKey Luxembourg S.à r.l. » (le Bilan);
- McKey Luxembourg S.à r.l. est l'unique propriétaire de la Créance, le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;
- la Créance est certaine liquide et exigible;
- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la valeur de la Créance apportée à la Société est, selon le Bilan joint, de quatre-vingt millions sept cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre centimes (EUR 80.724.899,04) et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par McKey Luxembourg S.à r.l., elle n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;
- toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par McKey Luxembourg S.à r.l. et dès la réalisation de l'apport de la Créance par McKey Luxembourg S.à r.l. à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Le certificat d'apport et le Bilan, après avoir été signés ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, Marfrig Alimentos S.A. and McKey Luxembourg S.à r.l. (les Associés) décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525), représenté par cinq cent une (501) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. »

#### Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, par sa seule signature, afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

#### Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Relation: EAC/2011/8614. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099437/229.

(110112595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

#### **Interlab S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.197.

#### DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le septième jour de juillet.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

#### A COMPARU:

FONTAROSE HOLDING N.V., société anonyme (Naamloze Vennootschap) de droit des Pays-Bas, ayant son siège social à NL-1014BA Amsterdam, Kabelweg 37, immatriculée auprès du registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 33209248,

ici représentée par Monsieur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme «INTERLAB S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 février 1999 numéro 68 (la «Société»).

- que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, précité, en date du 22 février 2001, publié au 1998 22 30031 Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 octobre 2001 numéro 885.

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 875.000,- (huit cent soixante-quinze mille euros), représenté par 175.000 (cent soixante quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune.

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société.

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

- que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société

sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation Madame Francesca DOCCHIO, employée privée, née le 29 mai 1971 à Bergamo (Italie) demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Madame Francesca DOCCHIO, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Davide Murari, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 juillet 2011. LAC/2011/31122. (Reçu 75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099372/64.

(110112722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Isiwis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.565.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099382/11.

(110112972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**J.M.O. Consultancy BV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.128.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099385/10.

(110113508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Jans-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 152.921.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099386/9.

(110112609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.000.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 5 juillet 2011 que:

- Madame Isabelle Lentz démissionne de son poste de gérante de classe B de la société avec effet immédiat;

- Monsieur Gérard Maîtrejean, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique) et demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg est nommé en remplacement du gérant démissionnaire de classe B avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099409/14.

(110113501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Jo Collections S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 37, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099387/10.

(110113406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Kaalk Production S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.315.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099389/10.

(110112650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Karmi Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 101.127.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011099390/10.

(110112675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Leggett & Platt Canada Co., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099396/9.

(110113076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**Monsanto Treasury Services, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 16.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.292.

Le siège social de l'associé unique, MONSANTO INVEST NV, est désormais situé au:

- LEEUWENHOEKWEG 52

NL 2661 CZ BERGSCHENHOEK

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Monsanto Treasury Services S.à r.l*

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011099444/15.

(110112536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**LSF5 Giga Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 119.052.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105886/10.

(110120331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

**LSF4 Mega Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.868.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105885/10.

(110120326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

**LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.145.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011105884/10.

(110120335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.